



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

---

## Les années Claude Roch au Conseil d'Etat valaisan (2001-2013)

Douze ans à la tête du DECS : bilan et perspectives

---



*Reconnaissants, les membres du secrétariat général et les chefs de service du département de l'éducation, de la culture et du sport ont rassemblé les informations nécessaires à l'élaboration du présent document. Il reflète la qualité et l'intensité de l'engagement du Département et particulièrement de son chef au cours de ces douze dernières années.*

*Avec toute notre gratitude.*

*Pour les membres de la direction du DECS  
Jean-Marie Cleusix, secrétaire général*



## Claude Roch, un homme de réformes !

« La politique est l'art de concilier le désirable avec le possible »<sup>1</sup>. Cette définition, quiconque s'engage un jour dans un mandat politique se doit de la garder dans un coin de son cœur et de sa tête. N'y a-t-il pas, en effet, de plus belle tâche pour un homme que celle de concrétiser les aspirations d'un peuple qui vous a porté au Gouvernement ?

Claude Roch fait partie de ces individus qui ont rencontré une telle opportunité. Avec humilité, humanité, sérieux, et persévérance, il a saisi à bras le corps sa mission de Conseiller d'Etat. Son engagement a été constant, du premier au dernier jour de ses trois périodes.

Au moment de quitter ses bureaux du Bâtiment Aymon, sur la Place de la Planta, les Valaisannes et les Valaisans ne manqueront pas de saluer un homme d'Etat proche de la population, simple et agréable, qui aura su donner à l'école du début du XXIème siècle, à la culture et au sport valaisan, leur véritable place au sein de la société, c'est-à-dire celle de puissants intégrateurs sociaux. Les défis majeurs n'ont pas manqué tout au long de ses douze années d'exercice du pouvoir. Il les a surmontés avec la discrétion qu'on lui connaît, mais aussi avec une redoutable efficacité.

En travailleur acharné qu'il est, il a remis cent fois l'ouvrage sur le métier, ne comptant pas ses heures de labeur au service de la population valaisanne. Il y avait tout d'abord une école naviguant dans le flou après l'échec de la votation sur E2000. A un tournant de son évolution, déchirée entre la volonté d'entreprendre des réformes jugées nécessaires et le souhait de garder des mécanismes ayant fait leurs preuves, notre école était au bord de l'implosion. Claude Roch a su, avec un habile sens de l'échange, recréer le dialogue entre les différents acteurs de l'école valaisanne. Patiemment, il a gagné la confiance de chacun d'entre eux et a trouvé des solutions pouvant satisfaire toutes les parties.

Petit à petit, les différentes réformes scolaires se sont concrétisées, notamment HarmoS, la loi sur le cycle d'orientation, la loi sur le statut du personnel enseignant, la loi sur le traitement du personnel enseignant. Toutefois, les fondamentaux qui ont fait et qui font encore le succès de l'école valaisanne ont été précieusement conservés. Cet équilibre subtil entre tradition et modernité est le garant des bons résultats enregistrés par nos élèves.

Tout au long de ses mandats, le ministre PLR et son département se sont également employés à revaloriser la formation professionnelle. Pourtant à la base du succès économique de notre pays, la formation duale connaissait, à la fin des années 90, un certain désamour auprès des jeunes. Des initiatives comme le Salon des métiers et des formations « Your Challenge », ou encore l'augmentation de CFC proposés dans notre canton, sans compter le développement des Hautes écoles spécialisées, ont redonné goût aux jeunes à se lancer dans un apprentissage. Préoccupation centrale du département, la transition entre l'école obligatoire et l'apprentissage a été sensiblement améliorée, en mettant sur pied une filière tertiaire pour les apprentis porteurs d'un CFC et différentes mesures au profit des jeunes, comme les stages de transition ou la promotion de places d'apprentissage.

Les formations tertiaires n'ont pas été oubliées durant ces douze années, elles ont connu au contraire un essor et un dynamisme réjouissant. Elles se sont multipliées et diversifiées dans tout le canton. Les Valaisannes et les Valaisans ne sont ainsi plus forcément obligés de s'exiler pour étudier.

---

<sup>1</sup> Aristide Briand (1862-1932), homme politique français (Président du Conseil, Ministre) et lauréat du Prix Nobel de la paix

A contrario, les Confédérés et les ressortissants étrangers voient le Valais devenir un véritable pôle de formation, situé dans un cadre idyllique ! Dans ce domaine, la plus grande réussite de Claude Roch restera incontestablement le rôle central qu'il a joué pour la venue de plusieurs chaires de l'EPFL et la création d'un campus commun avec la HES et *Energypolis*. Cette attractivité nouvelle est réjouissante et offrira des opportunités d'emplois qualifiés pour de nombreux citoyennes et citoyens du Vieux-Pays.

La défense et la mise en avant de la jeunesse a également été un cheval de bataille de ce début de XXIème siècle. La création d'un Observatoire cantonal de la jeunesse constitue un fait marquant de ses douze années au gouvernement. Enfin, nous aurons des données objectives pour pouvoir mener au plus près des besoins une bonne politique de la jeunesse.

Parfois marginalisée et réduite à certains clichés dans notre canton, la culture a pris une toute nouvelle dimension au cours des douze dernières années. La création d'un Service à part entière et le foisonnement d'activités qui en a résulté a démontré que les options choisies étaient judicieuses. Le Valais fait partie des cantons où la vie culturelle est désormais l'une des plus riches, et ses méthodes sont très souvent prises en exemple dans le reste de la Suisse. Le budget consacré chaque année à la vie culturelle est en constante augmentation et un indicateur clair de la volonté de progresser dans ce domaine. Avec satisfaction, tous les artistes ont constaté l'intérêt marqué de l'ensemble du Conseil d'Etat et de Claude Roch en particuliers pour leur travail, lui qui les a suivis avec assiduité lors des différentes manifestations.

Enfin, le Valais est un lieu où la pratique d'activités sportives fait partie du quotidien d'une très large partie de la population. L'enjeu était de ne pas dénaturer le sport à travers une loi (voulue par le Grand Conseil) restrictive et cantonnée à des réflexes administratifs. Claude Roch a su régler, une fois encore, les points sensibles qui méritaient une attention particulière pour permettre un véritable essor du sport dans notre canton.

L'action de Claude Roch s'est voulue transversale et globale : il n'a pas privilégié un domaine au détriment d'un autre. Ecole primaire, CO, secondaire I et II, secondaire général et professionnel, HES, HEP, instituts universitaires, bourses, culture, sport, jeunesse, informatique ... Ces changements transversaux font que les révisions entreprises ont une véritable cohérence entre elles et partagent une certaine vision de notre société qui pourrait se définir de manière suivante :

- offrir une large palette de possibilités de formations et d'enseignements d'excellente qualité
- améliorer la capacité d'innovation, le bien-être et la qualité de vie sociale et économique du Valais
- inculquer des valeurs éthiques et culturelles, celles qui incluent le respect et la responsabilité individuelle

Son habileté politique lui a permis de réaliser un sans-faute tout au long de ses années au gouvernement, malgré les difficultés évidentes qui se dressaient devant lui. L'histoire saluera son bilan comme étant celui d'un homme n'ayant pas eu peur d'entreprendre des réformes difficiles, mais nécessaires. Elle retiendra également que les succès politiques ont été nombreux. Au moment de prendre congé de lui, le peuple valaisan saura lui montrer sa profonde gratitude et lui faire bonne place parmi les figures marquantes de notre canton.

## **1er mandat (01.05.2001 – 30.04.2005) : Un chantier à reprendre !**

À son arrivée au Département de l'éducation, de la culture et du sport, Claude Roch se retrouve face à une multitude de chantiers, en cours ou à réaliser, dans un contexte d'incertitudes. En effet, le département était encore profondément marqué par l'échec populaire cinglant d'Education 2000 (E2000) en 1997. Elu brillamment le 18 mars 2001, le début de ce premier mandat s'annonçait donc pour le moins périlleux.

### **L'enseignement en transformation**

Au niveau de l'enseignement, que cela soit pour tous les degrés de l'enseignement, allant des classes enfantines au degré tertiaire, les défis à relever ne manquaient pas. Une nouvelle stratégie a dû être refondue et repensée après le refus d'E2000. Son but : pouvoir tout de même aller de l'avant et réformer la législation cantonale en matière d'enseignement. Le département décida dès lors que les réformes se découperaient en plusieurs étapes. Le but étant, à chaque palier, de trouver un maximum de soutiens et d'avoir le consensus le plus large possible, avant de soumettre le texte au Parlement.

### **Les Hautes Ecoles en mutation**

Le nouvel élu débute son mandat dans une période de transformations profondes et de réformes, tout d'abord au niveau tertiaire, domaine peut-être moins sensible que le secondaire II général ou l'école primaire. Les choses étaient déjà bien entamées, avec la signature déjà en 1997 du concordat intercantonal pour la création de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Toutefois fallait-il encore concrétiser et mettre en œuvre tout cela, avec l'énergie que cela nécessite au niveau juridique et organisationnel !

Ainsi, cette législature 2001-2005 voit les Hautes écoles spécialisées se transformer pour prendre l'apparence que nous leur connaissons aujourd'hui. Ainsi, la HEVs2 (filiales soins infirmiers, travail social et physiothérapie) est mise sur pied en 2002. Ce nouvel établissement autonome de droit public regroupait au moment de sa création l'Ecole de physiothérapie de Loèche-les-Bains, le Centre de formation pédagogique et social et l'Ecole valaisanne de soins infirmiers. En 2004, les filières et les domaines de formations HES sont regroupées et un directeur général est nommé pour la HES-SO Valais et ses trois domaines, à savoir *Sciences de l'ingénieur, Economie & Services, et Santé & Social*.

Le Valais se profile aussi comme un centre de compétence en ce qui concerne les études supérieures à distance. Depuis le début des années 2000, notre canton a la volonté d'être un leader dans ce domaine au niveau national, et le DECS démontre son envie d'élargir la palette d'offres de formations possibles pour la population valaisanne, sans qu'elle doive forcément s'exiler.

2001 marque également les débuts de la toute nouvelle structure de formation des enseignants, la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) qui succède à l'Ecole normale. Les défis de cette nouvelle école sont nombreux, notamment assurer une formation dans les deux parties linguistiques du canton.

### **Des écoles professionnelles réadaptées à la demande**

Au niveau de la formation professionnelle, cette législature 2001-2005 voit naître l'Ecole professionnelle service communautaire EPSC sur le site de l'Ecole d'agriculture. L'EPSC est la descendante directe de l'ancienne Ecole ménagère rurale. Les formations de base

proposées par l'EPSC, avec à la clé l'obtention d'un CFC ou d'une AFP, sont tournées vers des professions qui offrent des services à la communauté et résolument adaptées aux réalités du terrain (assistant socio-éducatif, assistant en soins et santé communautaire, gestionnaire en intendance, employé en intendance).

Mais ce n'est pas tout. La formation de laborantin en chimie, profession vitale pour un canton comme le Valais ayant une forte industrie dans ce domaine, a fait l'objet de bien des attentions de la part du département et du service de la formation professionnelle. Ils ont ainsi eu la volonté de coordonner les différentes offres de formation proposées dans notre canton en la matière, en collaboration étroite avec le Canton de Vaud et l'entreprise CIMO. Cela s'est ainsi concrétisé par la création et l'ouverture en 2003 de l'Ecole intercantonale de laborantins en chimie (EIL). L'orientation politique était claire : offrir une formation de qualité, adaptée aux exigences du marché actuel de la chimie et se démarquer par l'excellence des produits fournis.

## **Une politique de la jeunesse à renforcer**

Dans le domaine de la jeunesse, le fait marquant des débuts de Claude Roch est d'avoir mis en place une structure de base (Commission des jeunes) afin que les jeunes se sentent écoutés par les autorités cantonales et communales. Cette Commission des jeunes, en étroite collaboration avec le Délégué à la jeunesse, aide à la création et à la mise sur pied de structures durables à travers le canton. Depuis 2003, se sont ainsi plus 40 projets qui se sont concrétisés, permettant aux jeunes de créer un local des jeunes, une association de jeunesse, un mur de grimpe ou encore un skate Park. Ce lien direct entre autorités et jeunesse est un ingrédient indispensable au renforcement des contacts intergénérationnels : une jeunesse écoutée est bénéfique pour l'ensemble de la société. L'organisation de manifestations faïtières a également été stimulée.

Autre défi de taille pour ce début de mandat dans le domaine de la jeunesse est la question en lien avec la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Le secteur de la petite enfance, qui englobe les crèches et les parents d'accueil, est quasi inexistant au début des années 2000. Tout est à entreprendre dans ce domaine : le nombre de places d'accueil est insignifiant. Pourtant, en quelques années sous l'impulsion de Claude Roch et du Service de la jeunesse, ce nombre a fortement crû. L'importance pour la famille a été saisie comme pour l'économie, de telles structures. Ainsi, pour le budget 2013, le nombre de places subventionnées en Valais dans les crèches, garderies et nurseries se monte à 7100. Cette augmentation permet aux familles de mieux faire face aux exigences de notre société.

## **Faire grandir la culture en Valais**

La culture est le parent pauvre de ce début des années 2000. L'importance de cette dernière pour l'ensemble de la société est pourtant régulièrement rappelée, véritable terreau dans lequel se fertilise la démocratie. Claude Roch, gentiment mais sûrement, va donner à la culture valaisanne sa véritable dimension, à l'intérieur des frontières cantonales, mais également à l'extérieur. Dans cet esprit, l'ouverture d'un premier atelier pour artiste valaisan à Berlin coule de source. Il s'agit de provoquer l'échange culturel entre la production valaisanne et internationale.

Petit à petit, les éléments d'un Service de la culture sont mis en place. Le premier plan directeur des bibliothèques et le nouveau concept des musées cantonaux viennent renforcer la nécessité de la création d'un service.

## **2ème mandat (01.05.2005 – 30.04.2009) : Poursuivre l'effort et consolider les acquis !**

Après sa réélection le 9 mars 2005, Claude Roch poursuit les nombreuses réformes lancées lors de la précédente législature et assure également la mise en application de celles déjà achevées. Cette deuxième période est une véritable phase charnière au vue de l'importance des dossiers à traiter. Ainsi, la question de l'adhésion au Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) illustre parfaitement les défis auxquels le ministre fraîchement réélu doit s'y atteler.

### **L'école valaisanne à un tournant : l'adhésion à HarmoS**

Le peuple suisse, le 21 mai 2006, a accepté les nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Rappelant la répartition des compétences entre Confédération, Cantons et Communes, ces nouveaux articles exigent une certaine harmonisation de paramètres fondamentaux du système scolaire, comme par exemple la durée des degrés d'enseignement, les objectifs nationaux de formation, l'école infantine obligatoire, ou encore l'enseignement des langues. Le concordat respecte les particularités cantonales et seul l'essentiel est harmonisé. Cette voie se veut en phase avec la mobilité toujours croissante imposée par notre société et le marché du travail.

L'adhésion du Valais à un tel concordat ne va pourtant pas de soi, dans cette période post-« E2000 ». Les changements demandés sont tels qu'ils alimentent un certain scepticisme auprès des membres du Grand Conseil. L'opposition vive de certains députés sur la question ne facilite bien entendu pas la tâche du ministre PLR, qui doit convaincre le Grand Conseil d'accepter coup sur coup la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et la loi d'adhésion à la Convention scolaire romande. Cette volonté d'ouverture à l'espace romand et suisse de la formation voulue par le département n'allait pas forcément de soi. Il a donc fallu remettre cent fois l'ouvrage sur le métier, convaincre chaque membre du Grand Conseil de la nécessité pour le Valais de faire partie de ce mouvement. Le succès fut au rendez-vous, avec un Grand Conseil qui accepta très largement HarmoS, ainsi que la Convention scolaire romande.

### **Renforcement de l'encouragement à la formation professionnelle**

Le Valais poursuit durant cette législature 2005-2009 les adaptations au niveau cantonal de la législation fédérale dans le domaine de la formation professionnelle. « Un jeune, un métier », telle est la devise du DECS ! Ainsi, durant cette deuxième législature, la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, ainsi que son ordonnance, sont préparées.

Ce deuxième mandat voit en outre la création de la loi instituant le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, ainsi que son règlement d'application. Ce fonds a plusieurs objectifs. Le premier est d'assurer la répartition des charges liées à la formation professionnelle entre toutes les entreprises du canton et de toutes les branches. Le second vise à encourager les entreprises à former des apprentis, en prenant en charge certains frais de formation. Enfin, il vise à encourager les actions innovatrices dans la formation professionnelle, ainsi que le perfectionnement et le recrutement professionnel. Ce fonds instaure ainsi une véritable solidarité entre les employeurs du canton tout en maintenant une incitation forte à former des apprentis.

Etant une des bases solides de la réussite économique de la Suisse et du Valais, la formation duale se trouve au centre de l'attention du département. Tout au long de ces périodes au gouvernement, Claude Roch s'est également beaucoup engagé pour que les liens avec les associations professionnelles soient les plus étroits possibles. Le développement de réseaux d'entreprise a aussi été au centre de ses préoccupations.

Ses efforts se portent sur une revalorisation constante de l'apprentissage : la cérémonie de remise des diplômes est ainsi centralisée par région linguistique, avec la présence des médias. Mettre en avant ces jeunes, c'est leur dire : « Vous êtes toutes et tous importants pour notre société et notre économie! ».

## **La formation tertiaire valaisanne au diapason suisse**

En Suisse, la formation tertiaire est toujours dans une phase de transformation et d'adaptation. Ainsi, après la création de plusieurs Hautes écoles, le temps est venu d'harmoniser au mieux l'offre pour prendre en compte la dimension nationale. Le Valais participe activement au mouvement afin que ses Hautes écoles puissent se profiler avantageusement en matière de formations proposées aux étudiants.

Claude Roch convainc le Grand Conseil. Ce dernier vote la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) et intègre les différentes filières de Fernstudien Schweiz dans l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

Canton touristique par excellence, le Valais se doit de devenir un véritable pôle de connaissances en la matière. Ainsi, l'ouverture d'une formation « Bachelor of Science en tourisme » à la HES-SO Valais répond à une véritable demande, tant du côté des acteurs du tourisme que du côté des étudiants. Le radical a perçu l'importance d'une Haute école dans le contexte économique cantonal. Des synergies fortes peuvent en effet apparaître et de nouveaux élans être donnés.

Dès 2005, tout est mis en œuvre pour restructurer et réorganiser un l'Institut universitaire Kurt Bosch (IUKB) en proie à de graves difficultés. Parfois attaqué politiquement sur ce sujet, Claude Roch n'a jamais lâché sa ligne de conduite et a réussi à remettre à flots l'un établissement important pour la formation tertiaire de notre canton, défi que beaucoup auraient hésité à relever, tant les circonstances étaient complexes.

## **Un monde culturel valaisan en effervescence**

Dès 2005, le Valais rentre dans une période charnière pour le développement de sa culture. Avec la création du Service de la culture en octobre, suite logique à la loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996, le canton possède une véritable plateforme et un interlocuteur central pour l'ensemble des acteurs du monde culturel.

La Loi et le Service concrétisent la volonté de mettre en place une vision globale et cohérente, pour le court, le moyen et le long terme. Cette création a bien entendu eu des répercussions importantes sur la vie et la production culturelle valaisanne. Ces outils vont être à l'origine de la nouvelle politique d'encouragement des activités culturelles. Celle-ci permet de répondre au mieux au mandat voulu par le législateur et donne de nouvelles orientations pour le futur.

La politique d'encouragement culturel rappelle l'attitude que le canton souhaite avoir à l'égard de la culture valaisanne, en précisant la définition de celle-ci, sa signification, son importance pour la société valaisanne, le rôle des artistes, le pluriculturalisme, son mariage avec le tourisme local ou encore son financement. Elle précise les principales lignes directrices que le canton doit suivre, ainsi que ses modes d'actions réglant la



promotion de la création et des activités culturelles. Enfin, un véritable concept de développement culturel, regroupant le financement de la culture, les possibles coopérations ou encore la manière de communiquer est mis sur pied afin d'avoir une action concertée, cohérente et efficace. Ce travail conséquent, Claude Roch et le Service de la culture l'ont saisi à bras le corps pour donner à notre canton une place plus importante sur la scène culturelle.

Toujours dans la perspective de proposer aux jeunes la palette de formation la plus large possible, la musique n'est pas oubliée par le ministre en charge de la culture. Les formations musicales de haut niveau sont pérennisées avec la signature dans le courant 2008 d'une Convention entre l'Etat de Vaud et l'Etat du Valais. Cette convention permet le transfert au Conservatoire de Lausanne de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire supérieur et Académie de Musique Tibor Varga.

L'élan pris lors de la première législature s'est poursuivi, voire accentué. Ainsi, en réponse à la création d'un atelier pour artiste valaisan à Berlin en 2004, un premier atelier pour artiste étranger en Valais s'est ouvert à la Ferme asile à Sion. De plus, des mesures ont été prises pour que la création théâtrale professionnelle se développe en Valais. ThéâtrePro Valais a vu le jour et permet à des troupes de réaliser des projets dans ce domaine.

Les courants entre Haut et Bas-Valais ne sont pas oubliés, et tout est entrepris pour que, culturellement, notre canton puisse rayonner de ses deux facettes complémentaires. La création du programme de soutien « Valais singulier, pluriel » favorise tous les projets culturels qui permettent la rencontre entre les régions linguistiques de notre canton. Dix projets ont ainsi été soutenus à hauteur maximal de 10'000.- chacun, et cinq projets « spécial jeunes » ont, eux, reçus une aide de 4'000.- chacun. Le lien entre jeunesse et culture est soigné avec le lancement du projet « Etincelles de culture ». Ce dernier propose des activités culturelles pour les élèves, un soutien pour les projets culturels des écoles et des conseils, voire des outils pour monter des projets culturels.

Pour finir, les locaux des différentes institutions ont subi d'importants changements (réaménagement complet du Musée d'art du Valais, nouvel aménagement du musée d'histoire du Valais). Ils ont pour objectif d'accueillir au mieux les visiteurs.

## **3ème mandat (01.05.2009 – 30.04.2013) : Poser les fondamentaux pour le Valais de demain !**

Réélu avec un excellent score pour une troisième législature le 4 mars 2009, Claude Roch n'a pas le temps de se reposer durant ses quatre dernières années. John Fitzgerald Kennedy n'avait-il pas dit lors de son discours d'investiture en 1961 : « Nous ne pourrons pas tout faire dans les cent premiers jours. Ni dans les mille premiers jours ni pendant toute la durée de notre mandat ni même peut-être pendant toute notre vie sur cette planète. Mais commençons ! ». C'est exactement dans ce sens, pied au plancher, qu'est entamée cette dernière période. De nombreuses réformes et nouveautés restent à entreprendre, à lancer et à créer.

### **Poursuivre les réformes scolaires**

#### **Réforme du Cycle d'orientation & revalorisation du métier d'enseignants**

Outre la réforme entreprise au niveau de la formation duale et l'adhésion du Valais à HarmoS - Convention scolaire romande, le département s'attaque à la réforme du cycle d'orientation. Période jugée charnière, tant du point de vue des élèves que des professeurs, elle correspond souvent à un tournant au niveau de la formation. Ainsi, après une préparation méticuleuse en partie durant le second mandat, la nouvelle loi sur le cycle d'orientation est approuvée par le Grand Conseil en septembre 2009. Cette nouvelle loi améliore l'égalité des chances entre tous les élèves, avec une structure dite « à niveaux » qui sera généralisée dans tout le canton. Elle remplace le système des sections, jugé trop stigmatisant.

Des améliorations au niveau de la qualité de l'orientation ont également été consenties, car il s'agit de la mission première du CO. Ainsi, stage obligatoire et cours d'orientation devraient permettre aux élèves de se destiner pour la formation duale ou les études gymnasiales, en toute connaissance de cause. Ces améliorations passent aussi par un durcissement de l'accès au collège, afin d'éviter que certains se perdent dans des études secondaires générales inadaptés à leurs niveaux et par une revalorisation de l'apprentissage. Claude Roch a ainsi pu trouver une large majorité au sein du Grand Conseil, après avoir largement consulté et écouté les représentants des diverses parties.

Suite à la seconde répartition des tâches (RPT II), il a été demandé une clarification du rôle des communes et du DECS en matière d'organisation de l'école. Cette évolution était attendue depuis un certain temps par tous les acteurs de l'enseignement. Il s'agissait de répondre à une multitude de questions en suspens, comme notamment la nécessité d'harmoniser les conditions pour les enseignants avec celles du personnel de l'Etat du Valais, l'importance de considérer les différents titres de la CDIP, l'amélioration de l'attractivité du travail d'enseignant, l'évolution constante du marché de l'emploi, l'arrivée d'HarmoS, ou encore l'importance d'annualiser le temps de travail des enseignants.

Le DECS a ainsi entrepris une modernisation des conditions statutaires et matérielles de nos enseignants de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général et professionnel, en cohérence avec la refonte voulue de la loi sur l'instruction publique de 1962.

Avec ces réformes entreprises,

- les élèves bénéficieront d'un encadrement mieux adapté,
- les enseignants verront leur situation générale être améliorée et valorisée,

- les directions auront une meilleure utilisation des ressources,
- les communes auront leurs tâches et responsabilités mieux définies, ainsi qu'une nouvelle donne au niveau de leur contribution au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées,
- et le DECS pourra plus aisément contrôler la qualité de nos écoles et avoir des inspecteurs mieux informés pour diriger leurs arrondissements.

L'acceptation par le Grand Conseil, avec quelques réadaptations, des lois proposées par le département en lien avec le statut et le traitement du personnel enseignant en septembre 2011 contribuera sans aucun doute à moderniser l'école valaisanne et à en améliorer sensiblement sa qualité.

### **Accompagner les personnes dans leur choix professionnel**

Dans le choix d'une carrière professionnelle, Claude Roch vise à renforcer l'accompagnement du jeune ou de l'adulte dans son cheminement vers une formation, qu'elle soit générale ou professionnelle. Outre les mesures prises au Cycle d'orientation, d'autres outils sont mis à disposition des jeunes pour faciliter le choix de leur avenir professionnel.

A travers le choix des formations, le ministre a souhaité que les apprentissages soient revalorisés : il n'y a pas que les études qui permettent d'avoir une carrière intéressante et d'exploiter au mieux ses compétences !

Ainsi, le salon des métiers et de la formation « Your Challenge » constitue une occasion pour les jeunes en quête de conseils sur tel ou tel métier, de rencontrer des entreprises formatrices et d'avoir un premier contact avec le monde du travail. Si la première édition de 2008 était encore au stade de l'exploration, les éditions de 2010 et de 2012 confirment l'importance de ce rendez-vous désormais incontournable pour l'ensemble des écoliers, étudiants ou même adultes qui souhaitent se renseigner au mieux sur toutes les possibilités professionnelles futures. Ce salon s'ouvre également aux personnes qui veulent se reconvertir ou même se perfectionner. Des informations sur les formations supérieures et sur les formations continues y sont dispensées. Cette volonté de permettre à chacun de savoir exploiter au mieux ses compétences s'illustre parfaitement à travers cette manifestation.

La création des Rail Check en collaboration avec le Département des transports, tout d'abord pour les apprentis, puis pour les étudiants du secondaire II général, offre une aide non-négligeable aux jeunes en train de se former. Tout comme la modification du système des allocations de formation (bourses et prêts d'honneur). La nouvelle loi sur les allocations de formation du 18 novembre 2010 a en effet permis une sensible augmentation des bourses octroyées au détriment des prêts de formation. On le voit bien, donner un maximum de moyens aux jeunes pour les aider à se former a été la priorité centrale du chef du département durant son mandat politique !

### **Rendre le Valais incontournable dans la formation tertiaire & Pôle/Campus**

#### **EPFL Valais Wallis**

Durant ce troisième et dernier mandat, le domaine tertiaire a été la source d'un travail intense, afin de faire de notre canton un pôle de connaissances reconnu bien au-delà de nos frontières. Une diversification des branches offertes s'est opérée et est reconnue au niveau national. Ainsi, les Masters interdisciplinaires en tourisme et en droit de l'enfant de l'IUKB sont intégrés au sein de l'accord intercantonal universitaire. Le Valais renforce de plus sa position dans l'enseignement des arts et s'implique formellement en signant une convention avec l'Ecole cantonale d'art du Valais.

Claude Roch occupe dès 2011 le siège de Président des comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2. Ce rôle est central pour permettre une totale implication du canton dans le développement de la HES-SO, qui est à ce jour avec plus de 18'000 étudiants, la plus grande HES de Suisse et la seconde Haute Ecole (derrière l'Université de Zürich) du point de vue de la taille. Avoir la présidence d'une telle structure est primordiale pour garantir un certain équilibre entre les grands cantons que sont Vaud et Genève, et les cantons de taille moyenne qui doivent encore se renforcer en termes d'offres de formation.

L'acceptation par le Grand Conseil de la loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la Haute école de Suisse occidentale, ainsi que de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis, accentuent encore cette implication de notre canton pour offrir des formations tertiaires de haute qualité, en synergie avec ses partenaires romands. Ces synergies se concrétisent également au travers de la signature de convention entre le Canton de Vaud et le Canton du Valais sur l'enseignement spécialisé, ou encore par la création de filière commune entre la HES-SO Vaud et HES-SO Valais en énergie et sciences environnementales, reconnue par la Confédération. Les reconnaissances par la CDIP des titres délivrés par la HEP-VS démontrent également que les formations données sont de qualité.

Enfin, n'oublions pas le chef d'œuvre des trois mandats de Claude Roch : la réalisation progressive du projet d'implantation de l'EPFL sur le site de Sion, avec l'implantation de onze chaires, et la mise en place au même endroit du Campus de la HES-SO Valais/Wallis. Dès 2014, le Valais accueillera ainsi onze chaires de recherche dans les domaines de l'énergie et de la santé.

S'y ajoutera une plateforme expérimentale de recherche intitulée *Energypolis*, ainsi qu'une infrastructure **pour le transfert de technologie vers l'économie valaisanne. Ce nouveau campus qui se réalisera dans le quartier de la gare permettra la création de 120 à 150 emplois à haute valeur ajoutée dans notre canton. Pour la première fois, une EPF et une HES pourront travailler sur une plateforme de collaboration unique. En un espace concentré, ce site regroupera à la fois la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la promotion de l'innovation – valorisation économique.**

**Les domaines seront répartis entre l'hydrodynamique des turbomachines, le management de l'eau et l'optimisation de l'utilisation des lacs et cours d'eau, la chimie verte, la santé ou encore la nutrition. Les objectifs sont clairs : créer des emplois à forte valeur ajoutée et faire du Valais une zone modèle pour les énergies du futur à travers le monde.** Le ministre PLR aura donc été l'un des acteurs centraux de la venue de l'EPFL en Valais. Il l'a fait pour redynamiser la recherche et l'innovation dans notre canton !

## **Une loi pour le sport**

Suite à une motion du Grand Conseil, le DECS se voit confier la mission de créer une loi cantonale sur le sport. L'objectif général de cette loi est « d'encourager les activités sportives et physiques à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques environnementales, de la sécurité et du développement durable. ». Dix axes stratégiques ont été définis par Claude Roch, comme notamment :

- assurer un contexte favorable au bon développement des activités sportives et physiques,
- s'appuyer sur les piliers que constituent les associations sportives et les clubs sportifs,
- définir le rôle subsidiaire de l'Etat en matière d'activités sportives et physiques,
- contribuer au développement et à la promotion d'activités sportives et physiques régulières, adaptées à chacun,

- rendre possible la mise en place de manifestations sportives d'importance,
- autonomiser le Fonds du sport,
- créer un concept cantonal des infrastructures sportives.

Acceptée par le Grand Conseil le 14 septembre 2012, cette nouvelle loi sur le sport permet non seulement de préserver ce qui était déjà possible sans elle, mais elle offre une véritable plus-value. Elle précisera en effet le rôle de coordinateur de l'Etat avec les différents partenaires du sport, elle encouragera la promotion du sport pour tous, elle facilitera la construction d'infrastructures sportives et encouragera les manifestations sportives dans le canton. Elle déploiera ses effets pendant la prochaine législature.

## **Poursuivre une politique culturelle proactive**

La culture poursuit ses métamorphoses lors de ces quatre dernières années. Outre les changements et transformations d'infrastructures (nouvelles salles d'exposition pour le musée de la nature, transformation des arsenaux à Sion), de nouvelles structures apparaissent. C'est le cas de la Plateforme culture Valais. Cette dernière permet de se tenir au courant des événements culturels sur l'ensemble du territoire, de privilégier l'accès à la culture, et de fournir de larges informations.

Autre signe de cette transformation continue, le lancement du dispositif de soutien au secteur de la musique « MusiquePro Valais », à l'image de ce qui s'est fait auparavant pour le théâtre professionnel (ThéâtrePro). MusiquePro Valais veut ainsi encourager la création et la pratique musical de niveau professionnel en Valais et à la pratique amateur.

## **Un observatoire pour la jeunesse**

Sensible tout au long de ses trois mandats à la question de la jeunesse, Claude Roch crée le premier Observatoire cantonal de la jeunesse. Celui-ci doit permettre de mener une politique de la jeunesse dynamique et être parfaitement à l'écoute de celle-ci.

Le canton disposera ainsi de nombreuses données fiables et aura un outil utile pour la rencontre des différents acteurs actifs dans le domaine de la jeunesse. Un état des lieux régulier sur la jeunesse sera en outre disponible par un groupe de travail interdisciplinaire. Cette première suisse constituera sans aucun doute un exemple pour l'ensemble des autres cantons, ainsi que pour la Confédération.

## **Un renforcement de l'orientation client pour l'informatique**

En début de troisième mandat, le service cantonal de l'informatique (SCI) est rattaché au DECS. Claude Roch ayant à cœur de renforcer l'orientation client de cette structure, il participe activement à la nouvelle organisation du SCI.

L'organigramme mise en place permet de préciser les tâches stratégiques et opérationnelles et rapproche le SCI des utilisateurs

Conscient des défis importants en lien avec l'évolution des nouvelles technologies, M. Roch octroie un mandat d'analyse permettant de définir une feuille de route stratégique pour les prochaines années. Un renforcement de la visibilité des projets ainsi qu'une clarification des rôles organisationnels afférents sont également attendus dans le cadre de cette analyse.

# Table des Matières

## Les années Claude Roch au Conseil d'Etat valaisan (2001-2013)

|   |    |
|---|----|
| Claude Roch, un homme de réformes !.....  | 3  |
| 1er mandat (01.05.2001 – 30.04.2005) : Un chantier à reprendre !.....                           | 5  |
| L'enseignement en transformation.....   | 5  |
| Une politique de la jeunesse à renforcer .....  | 6  |
| Faire grandir la culture en Valais .....  | 6  |
| 2ème mandat (01.05.2005 – 30.04.2009) : Poursuivre l'effort et consolider les acquis !.....     | 7  |
| L'école valaisanne à un tournant : l'adhésion à HarmoS.....                                     | 7  |
| Renforcement de l'encouragement à la formation professionnelle.....                             | 7  |
| La formation tertiaire valaisanne au diapason suisse.....                                       | 8  |
| Un monde culturel valaisan en effervescence .....   | 8  |
| 3ème mandat (01.05.2009 – 30.04.2013) : Poser les fondamentaux pour le Valais de demain ! ..... | 10 |
| Poursuivre les réformes scolaires.....  | 10 |
| Rendre le Valais incontournable dans la formation tertiaire & Pôle/Campus EPFL                  |    |
| Valais Wallis.....  | 11 |
| Une loi pour le sport.....  | 12 |
| Poursuivre une politique culturelle proactive .....   | 13 |
| Un observatoire pour la jeunesse .....  | 13 |
| Un renforcement de l'orientation client pour l'informatique .....                               | 13 |